Image not found or type unknown

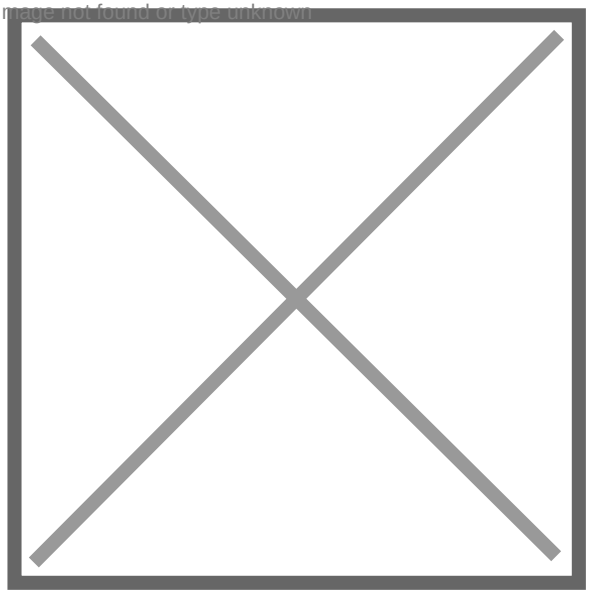

Litiges avec un site internet étranger

Par **Doris05**, le **16/08/2011** à **12:44**

Bonjour,

Je me suis inscrit sur un site de vente en ligne en francais. Après avoir acheté un objet pour 10 euros, j'ai constaté un certain nombre de prélèvements beaucoup plus élevés (90 euros, ...). J'ai fait immédiatement opposition sur ma carte bancaire. Je vais demander remboursement à ma banque.

Je viens de me rendre compte que le site est basé aux Seychelles. Ma question est: si j'obtiens le remboursement, le site peut il se retourner contre moi à cause d'une autre interprétation des conditions de ventes? Quelle juridiction est alors compétente dans ce cas en cas de litige?

Par **mimi493**, le **16/08/2011** à **14:52**

Ne vous bilez pas, ils ne viendront pas faire une procédure en France pour 90 euros

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés